

## ÉLECTIONS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE

### Instruction du 19 septembre 2024 relative à l'organisation des élections au C.A.V.L

#### Division des établissements

Affaire suivie par : Ornella Lormenyo

Tél : 01 57 02 64 52

Mél : [ce.de@ac-creteil.fr](mailto:ce.de@ac-creteil.fr)

Délégation académique à la vie Lycéenne

N.

Tel : 01 57 02 63 45

Mél : [ce.davl@ac-creteil.fr](mailto:ce.davl@ac-creteil.fr)

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, sous couvert de Mesdames les inspectrices d'académie - directrices académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne.*

Les instances de la vie lycéenne participent à la formation des citoyens éclairés, responsables et émancipés. L'engagement des élèves tel qu'il est souhaité et organisé par notre institution, notamment à travers le conseil de la vie lycéenne, le conseil académique et le conseil national de la vie lycéenne, contribue à cette formation et à cette émancipation.

Favoriser, soutenir et valoriser l'engagement des lycéens réaffirme l'éducation à la citoyenneté et assoit les valeurs de la République.

Cette année, seront renouvelés le Conseil Académique de la vie lycéenne (C.A.V.L.) et le Conseil National de la Vie Lycéenne (C.N.V.L.).

Les élections au C.A.V.L. auront lieu **entre le 25 et le 28 novembre 2024.**

#### 1. Calendrier des élections au C.A.V.L

Afin d'assurer leur bon déroulement, je vous remercie de veiller au respect du calendrier des opérations, présenté ci-dessous :

|   |   |
|---|---|
| Du lundi 7 octobre au samedi 12 octobre 2024  | Période d'élection des C.V.L.   |
| Au plus tard 48 h après les élections et au plus tard le 14 octobre 2024                            | Remontée des résultats des élections des C.V.L sur l'application CVC-CVL-CAVL |
| Du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre 2024   | Dépôts des candidatures au C.A.V.L sur l'application CVC-CVL-CAVL             |
| Du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2024 (par sécurité, au plus tard le jeudi 28 novembre) | Elections au C.A.V.L. en présentiel dans les établissements                   |

## **2. Modalités des élections**

Chaque établissement est une section de vote. Placée sous la responsabilité du chef d'établissement, la section de vote organise le scrutin en présentiel.

Le chef d'établissement, ou par délégation le référent vie lycéenne, recueille et saisit les propositions de candidature dans l'application CVC-CVL-CAVL accessible via le portail ARENA au plus tard 21 jours avant la date de l'élection soit le vendredi 8 novembre.

Les déclarations de candidature comportent le nom de deux candidats titulaires de sexe différent, et pour chacun d'entre eux, de deux suppléants. Chaque candidat titulaire dispose d'un ou deux suppléants du même sexe pour garantir le principe de parité. Parmi eux, au moins un élève est inscrit en seconde.

Les éléments suivants doivent apparaître sur les déclarations de candidature : nom, prénom, sexe, classe et établissement. Elles doivent être signées par chacun des candidats ainsi que par le chef d'établissement. Accompagnées des professions de foi, elles seront remontées dans l'application CVC-CVL-CAVL. Par sécurité, elles seront adressées en copie par courriel au rectorat aux adresses suivantes : [ce.davl@ac-creteil.fr](mailto:ce.davl@ac-creteil.fr) et [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr).

Après validation des candidatures par l'autorité académique, les bulletins de vote seront téléchargeables sur l'application.

## **3. Remontée des résultats**

Lors de la fermeture du scrutin, dans chaque établissement, le responsable de la section de vote organise le dépouillement public et fait remonter les résultats constatés sur place, sous le contrôle des deux assesseurs lycéens et du référent vie lycéenne.

La saisie des résultats doit impérativement être effectuée dans l'application le jour du dépouillement et être validée pour que les résultats soient pris en compte par le bureau de vote.

Tous les documents relatifs au vote seront conservés sous enveloppe scellée pendant un mois.

Je vous remercie de votre engagement en faveur de la démocratie lycéenne.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée  
Francette Dalle Mese**